



Conseil Communautaire du 13 février 2024

Délibération n°2024-19

**Thème : Prévention et
Gestion des déchets
Prévention et Gestion
des déchets**

**Objet : Tarifs des
dépôts des
professionnels en
plateformes de
revalorisation à
compter du 1^{er} janvier
2024**

**Tarifs des dépôts des
professionnels en
plateformes de
revalorisation à
compter du
1^{er} janvier 2024**

**Pôle : Ingénierie et
Gestion Technique
Ingénierie et Gestion
Technique**

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 7

Le 13 février 2024 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 7 février 2024, en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Richard NUSSBAUM, Jean-Marc CHIAPPONI, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANCOIS, Thomas SCHWARZ, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON

Étaient représentés :

Claire BARNEOUD donnant pouvoir à Marine MICHEL, Emilie DESMOULINS GENOUX donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI, Christian JULLIEN donnant pouvoir à André MARTIN, Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à Muriel PAYAN, Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM, Claudine CHRETIEN donnant pouvoir à Thierry AIMARD, Nicolas GALLIANO donnant pouvoir à Catherine BLANCHARD

Absents excusés :

Francine DAERDEN, Gabriel LEON, Patricia ARNAUD

Secrétaire de séance :

Marine MICHEL

Rapporteur : Jean-Marc CHIAPPONI

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU le Code des Douanes et notamment les articles 266 sexies à 266 undecies ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-1 ;
- VU** la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 11 février 2020 ;
- VU** la loi de Finances pour 2024 n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 prévoyant notamment la hausse de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) pour les déchets ménagers et assimilés enfouis
- VU** la décision préfectorale n°05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** la délibération n°2023-018 du Conseil Communautaire du 31 janvier 2023 approuvant le tarif des dépôts des professionnels en déchèteries à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 11 septembre 2023 relatif à l'attribution du marché de prestations de collecte, transport, traitement et valorisation des déchets ménagers sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** la décision de Bureau n° DB 2022/09 du 17 novembre 2022 actualisant le règlement de collecte et des déchèteries ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 1^{er} février 2024 ;
- VU** l'avis favorable de la Commission Ingénierie et Gestion Technique du 6 février 2024 ;
- CONSIDÉRANT** que la fréquence de la facturation des professionnels est trimestrielle ;
- CONSIDÉRANT** le projet de grille tarifaire des dépôts des professionnels annexée à la présente ;
- CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs des dépôts des professionnels en plateformes de revalorisation au 1^{er} janvier 2024 ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la grille tarifaire des dépôts des professionnels en plateformes de revalorisation annexée ;
- Dit que les tarifs entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2024 ;
- Dit que ces tarifs pourront être révisés à tout moment en fonction des évolutions du coût du service par une nouvelle délibération en Conseil Communautaire ;

AR Prefecture

005-240500439-20240213-2024_19-DE
Reçu le 19/02/2024
Publié le 19/02/2024

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à facturer les dépôts en plateformes de revalorisation selon ces tarifs.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : 19 FEV. 2024
Date de Transmission au contrôle de légalité :

19 FEV. 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

Annexe Délibération n°2024_19 du 13 février 2024
GRILLE TARIFAIRE DES DÉPÔTS DES PROFESSIONNELS EN PLATEFORME DE REVALORISATION - ANNÉE 2024

Nature des déchets déposés	Prix 2024	
	Prix au 1 ^{er} janvier 2024 (€ TTC/m ³)	Prix au 1 ^{er} janvier 2024 (€ TTC/tonne)
Encombrants	90 €	301 €
Bois	gratuit	gratuit
Déchets verts apport direct plateforme Fontchristiane	8 €	53 €
Déchets verts déposés en benne	17 €	116 €
Déchets verts broyés amenés sur plateforme de Revalorisation de la Guisane sur jour d'ouverture ou au quai de transfert le matin (dans la limite de capacité des sites et en appelant le service au préalable)	gratuit	gratuit
Inertes (seuil maximal de 40 tonnes par entreprise si gratuit)	<i>gratuit si exutoires éligibles</i> <i>PMCB sinon 73 €</i>	<i>gratuit si exutoires éligibles</i> <i>PMCB sinon 32 €</i>
Goudron d'étanchéité	452 €	903 €
Placoplâtre	gratuit	gratuit
Déchets dangereux (hors batterie et huile de vidange)	850 € (0,85 € TTC/litre)	550 €
Métaux	gratuit	gratuit
Carton	gratuit	gratuit
Verre	gratuit	gratuit
Déchets équipements électriques et électroniques	gratuit	gratuit
Emballages/papier	gratuit	gratuit
Ficelles/filets/films d'ensilage et enrubanage ADIVALOR (Agriculteurs)	gratuit	gratuit
Films plastiques souples	gratuit	gratuit
Lampes - néons	gratuit	gratuit
Piles batteries	gratuit	gratuit
Polystyrène	gratuit	gratuit
Literie des pros	gratuit	gratuit
Mobilier en provenance des particuliers	gratuit	gratuit
Huisseries	gratuit	gratuit
Laines minérales	gratuit	gratuit
Incinérables - Combustible Solide de Récupération (CSR)	gratuit	gratuit
Mobilier professionnel		
Éléments spéciaux à l'unité		
Rouleau de Knapsac		
Snow / Ski - Articles de sports et loisirs		
Rédition d'une carte d'accès à la plateforme de Revalorisation ou badge supplémentaire (au-delà de 2 badges)		

* PMCB : Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment